

Cote du document: EB 2011/104/R.26/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 10 d) i)  
Date: 13 décembre 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Rapport du Président

### Proposition de financement à l'État plurinational de Bolivie pour le

### Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie (ACCESOS)

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Francisco J. Pichón**  
Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2128  
courriel: f.pichon@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Kelly Feenan**  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2058  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session  
Rome, 12-14 décembre 2011

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Contexte stratégique et justification</b>	<b>1</b>
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
<b>II. Description du programme</b>	<b>2</b>
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
<b>III. Exécution du programme</b>	<b>5</b>
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	6
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	7
<b>IV. Coût, financement et avantages du programme</b>	<b>7</b>
A. Coût du programme	7
B. Financement du programme	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
<b>V. Considérations d'ordre institutionnel</b>	<b>9</b>
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
<b>VI. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>10</b>
<b>VII. Recommandation</b>	<b>11</b>
<b>Annexe</b>	
Convenio de financiación negociado (Accord de financement négocié)	12
<b>Appendice</b>	
Logical framework (Cadre logique)	

## **Sigles et acronymes**

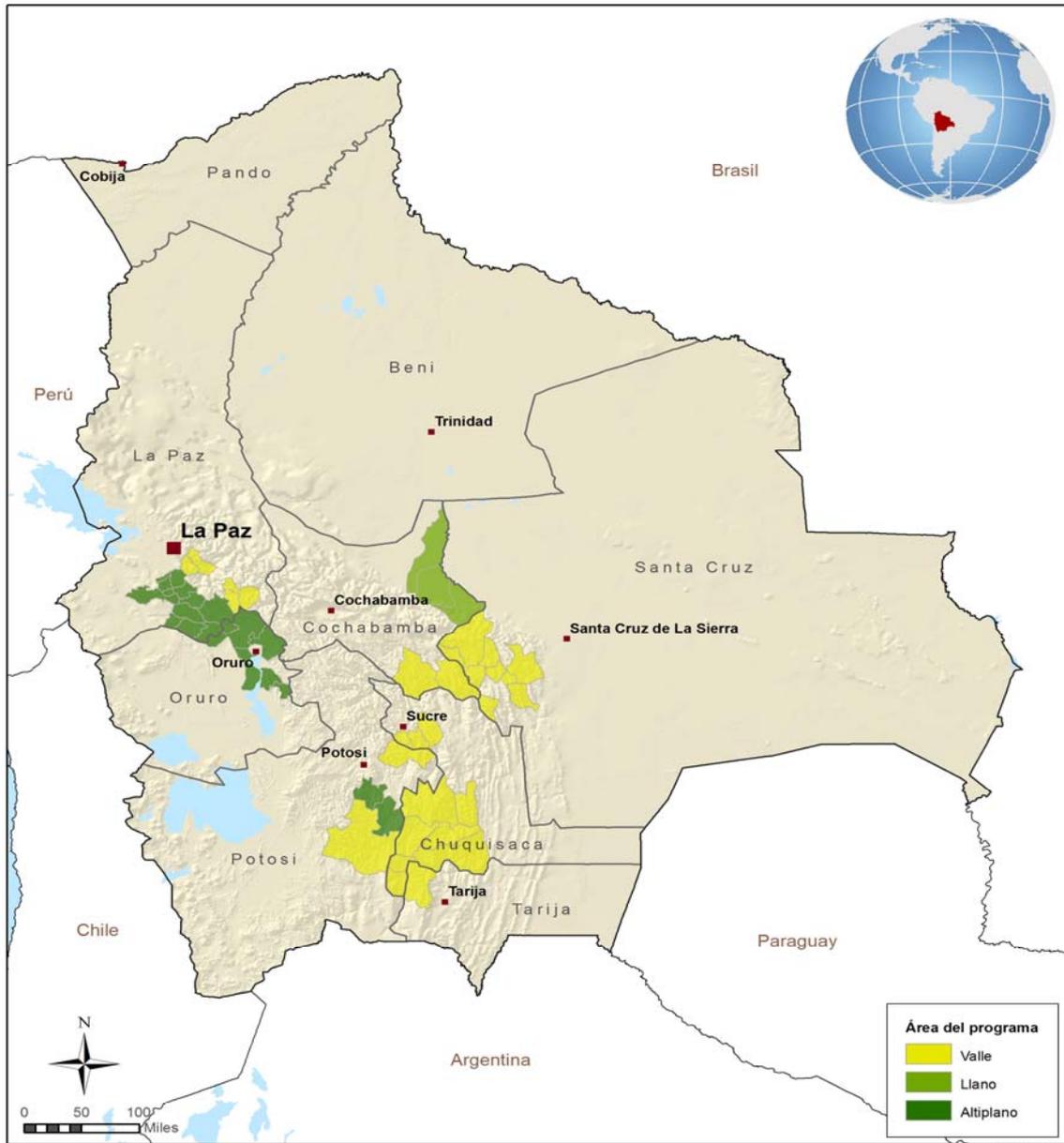
ACCESOS	Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie
S&E	Suivi-évaluation
TIOC	<i>Territorios Indígena Originario Campesino</i> (territoires indigènes, originaires et paysans)

## Carte de la zone du programme

### Estado Plurinacional de Bolivia

#### ACCESOS

Informe de diseño



Source: FIDA.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## État plurinational de Bolivie

### Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie (ACCESOS)

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	État plurinational de Bolivie
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de la planification du développement
<b>Coût total du programme:</b>	45,62 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	11,60 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,0 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt correspondant à la moitié du taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
<b>Cofinanceur:</b>	Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire
<b>Montant du prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire:</b>	11,20 millions d'EUR (équivalant approximativement à 15,0 millions d'USD environ)
<b>Conditions du prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire:</b>	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt correspondant à la moitié du taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	6,8 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	5,8 millions d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

## Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de l'État plurinational de Bolivie pour le Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie (ACCESOS), telle qu'elle figure au paragraphe 41.

## Proposition de financement à l'État plurinational de Bolivie pour le Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie (ACCESOS)

### I. Contexte stratégique et justification

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. La Constitution de l'État plurinational de Bolivie, approuvée en 2009, fait de la notion de *vivir bien* ("vivre bien") le fondement d'un nouveau modèle d'organisation sociale et de développement économique. Cette idée est au cœur même de l'actuel plan national de développement dont le mot d'ordre est "une Bolivie digne, souveraine, productive et démocratique pour vivre bien", qui renvoie à la complémentarité entre l'accès aux biens matériels et la réalisation d'aspirations affectives, subjectives et spirituelles, en harmonie avec la nature et la communauté humaine tout entière. Les droits collectifs des peuples autochtones font partie intégrante de ce modèle, et la Bolivie cherche à assurer l'application effective des droits communaux ou territoriaux sur la terre, qu'elle juge indispensable pour mettre fin à l'inégalité sociale héritée du passé, dont témoigne l'extrême pauvreté de la population rurale. L'élargissement de ces droits jusqu'à un régime foncier collectif généralisé, assorti de l'application de la loi de 2010 sur l'autonomie et la décentralisation, qui confère de vastes pouvoirs aux collectivités locales autonomes que sont les municipalités et les territoires indigènes, originaires et paysans (*Territorios Indígena Originario Campesino* [TIOC]), est en train de transformer le paysage institutionnel du monde rural.
2. Dans ce contexte, le Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie (ACCESOS) va renforcer les capacités des détenteurs de titres fonciers communaux ou territoriaux et des collectivités locales autonomes, agissant aux côtés d'autres organisations et institutions locales, de faciliter la gestion des ressources naturelles par les communautés elles-mêmes et d'améliorer les facteurs qui conditionnent la sécurité alimentaire et la pérennité des moyens de subsistance. Le programme va appuyer la mise en œuvre de systèmes de culture adaptés aux conditions très variables rencontrées sur les hauts plateaux, dans les vallées interandines et dans certaines zones de basses terres, afin de parvenir à la sécurité alimentaire. De plus, il cofinancera la création d'entreprises communautaires autogérées visant à donner aux producteurs un accès aux marchés et à créer de nouveaux modèles économiques reposant sur des activités rurales non agricoles.
3. Plus de la moitié des municipalités situées dans la zone d'intervention ont une population de moins de 10 000 habitants fort dispersés, qui disposent de moyens très limités pour relever ces défis sans recourir aux alliances interinstitutionnelles et sociales. Dans ce contexte, le Programme ACCESOS va faciliter les alliances qui permettront de planifier et de mettre en œuvre des initiatives à l'échelle des territoires pour assurer la gestion de l'eau, la conservation des sols et la reconstitution des terrasses, et les accords relatifs à la réglementation régissant

l'usage et la conservation des ressources naturelles, entre autres questions susceptibles d'être prioritaires dans une zone donnée. Le programme va faciliter la création d'entreprises communautaires autogérées, notamment en favorisant la participation des femmes et des jeunes. Ces initiatives faciliteront la commercialisation des produits agricoles grâce à la mise en place de réseaux de producteurs et de filières; de nouvelles activités seront également prévues afin de créer des emplois extra-agricoles en milieu rural. Pour contribuer à gérer les risques inhérents à cette démarche, le programme va faciliter la généralisation de l'accès aux services financiers, dont l'épargne, le crédit et différentes modalités d'assurance.

## **B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats**

4. Le programme s'inscrit dans la droite ligne de l'objectif général du FIDA, qui est d'œuvrer pour que les populations rurales pauvres améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité de résistance (Cadre stratégique du FIDA 2011-2015), et il correspond au programme d'options stratégiques pour l'État plurinational de Bolivie 2008-2012 axé sur les résultats (COSOP-AR). Le Programme ACCESOS appuiera la mise en œuvre de la politique de souveraineté nationale en matière d'alimentation et de développement des territoires ruraux, et notamment l'application de la loi de 2011 relative à la révolution de la production agricole et de l'élevage au niveau communautaire (loi n° 144) et de la loi-cadre de 2010 relative à l'autonomie et à la décentralisation, et la reconnaissance des droits fonciers communaux et territoriaux grâce à la délivrance de titres collectifs. Ces politiques découlent de la Constitution récemment approuvée, qui reconnaît en outre aux peuples autochtones toute une série de droits culturels propres. Le programme s'inscrit dans la logique de ces droits et a été conçu de manière à les rendre plus effectifs en renforçant les capacités en matière de développement territorial soucieux de l'identité des populations, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire et d'activités économiques durables.

## **II. Description du programme**

### **A. Zone d'intervention et groupe cible**

5. La zone géographique du programme couvre des municipalités rurales parmi les plus pauvres du pays. Le territoire correspondant à ces municipalités s'étend sur de grandes zones géographiques très variées: La Paz, Oruro et Potosí; Cochabamba, Chuquisaca et Tarija; et Santa Cruz, Beni et Pando. La population rurale de la zone cible est composée de foyers *quechua*, *aymara* et *campesino* caractérisés par un fort taux de pauvreté, voire d'extrême pauvreté. D'après le recensement de 2001, 71% de la population en moyenne vit en situation d'extrême pauvreté. Les territoires concernés comprennent une grande diversité d'écosystèmes comptant des ressources naturelles fragiles, menacées, ou en voie de dégradation.
6. Le groupe cible compte quelque 32 000 ménages ruraux pauvres le plus souvent en situation d'insécurité alimentaire, soit environ 24% de la population de la zone d'intervention. Même au sein des territoires et des terres communales appartenant à la collectivité, la plupart des familles ont un droit d'usage sur des parcelles très petites et n'ont qu'un accès limité à l'eau et un accès intermittent aux services techniques, lorsqu'ils existent. Les ménages tirent leur subsistance de plusieurs activités exercées sur place ou à l'extérieur de la zone locale, un certain nombre de membres de chaque famille étant obligés de partir pour prendre un emploi généralement précaire dans les mines, aux récoltes ou dans le bâtiment. Cette situation alourdit la charge qui pèse sur les femmes, qui doivent s'occuper des enfants, cultiver la terre pour produire de quoi se nourrir et mener d'autres activités nécessaires à la subsistance. Les jeunes, qui ont peu de perspectives dans leur

communauté, sont ceux qui risquent le plus d'émigrer; ils constitueront donc un groupe cible prioritaire.

7. La stratégie de ciblage associe: i) le ciblage direct pour assurer la participation des familles, des femmes et des jeunes pauvres ou très pauvres, pour la plupart autochtones; et ii) l'autociblage par le biais d'organisations communautaires et intercommunautaires. Un ciblage direct sera également opéré au moyen d'alliances avec d'autres programmes publics de transferts monétaires et avec des organisations territoriales et des collectivités locales. Le mécanisme d'incitation visant à faciliter l'accès aux services financiers est conçu de manière à faire une large place aux ménages et aux femmes les plus pauvres. Les incitations ayant trait à la gestion des ressources naturelles et à la création d'entreprises durables au sein des communautés viseront à faciliter les alliances et la participation des organisations communautaires et territoriales. Quant aux incitations à la création d'entreprises communautaires, elles interviendront à différents niveaux, depuis les petits groupes jusqu'aux réseaux constitués à l'échelle d'un territoire; les groupes informels de femmes et de jeunes pourront bénéficier d'un appui non négligeable.

## **B. Objectif de développement du programme**

8. L'objectif de développement du Programme ACCESOS est d'améliorer la qualité de vie d'environ 32 000 ménages ruraux, pour la plupart exposés à l'insécurité alimentaire, qui tirent en grande partie leurs moyens de subsistance de la petite agriculture et d'activités associées et sont par conséquent vulnérables face aux effets du changement climatique. La plupart ont un accès limité à la terre et à l'eau, à l'assistance technique, aux services financiers ruraux et aux marchés. Le programme donnera par conséquent la priorité à des initiatives visant à renforcer les capacités des communautés à l'échelle d'un territoire dans le domaine de la gestion des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles qui jouent un rôle stratégique dans les différents territoires concernés. Le programme investira, d'une part, dans des initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles susceptibles d'être mises en œuvre soit au sein des TIOC, soit dans le cadre d'alliances conclues à l'échelle d'un territoire et, d'autre part, dans des plans de développement économiquement viables qui seront exécutés au sein des communautés par des entreprises, des coopératives et d'autres groupes assurant la participation des jeunes – femmes et hommes. Les plans de développement et les autres initiatives devront renforcer la sécurité alimentaire, générer des revenus, renforcer les capacités d'organisation et améliorer l'accès aux services financiers. Grâce à ces investissements, dont les effets seront évalués de manière participative, le programme contribuera à la mise en place de moyens de subsistance plus diversifiés et plus solidaires permettant de mieux résister face aux répercussions du changement climatique. Les détenteurs de titres collectifs, en particulier, pourront bénéficier d'un renforcement de leurs capacités en matière de gestion des ressources naturelles et participer à des initiatives plus larges menées à l'échelle d'un territoire.

## **C. Composantes/résultats**

### **Composante 1: gestion des ressources naturelles, investissement dans les actifs et création d'entreprises**

9. Les défis à relever dans le cadre de la gestion communautaire des ressources naturelles dans la zone d'intervention sont les suivants: repérer les risques environnementaux au niveau des communautés, inverser la tendance à la dégradation des sols, améliorer l'accès à l'eau et mettre en place des systèmes agroécologiques et autres systèmes de production plus performants qui résistent mieux aux effets du changement climatique. Dans les cas où ils n'ont pas encore été établis, la composante 1 servira à faciliter et à cofinancer l'élaboration de plans de gestion des ressources naturelles au niveau du territoire ou de la communauté délimitant les zones d'exploitation et de protection et les zones à risques et

recensant les conflits, les droits des familles dans le cadre de la propriété collective, et d'autres aspects d'intérêt local. Sur la base des résultats de ces plans, ou de ceux d'un plan antérieur, la composante appuiera des mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire et à créer des entreprises communautaires génératrices d'emplois et de revenus. Le succès de ces activités devrait inciter les utilisateurs des ressources à respecter leur engagement en faveur de pratiques durables et de la protection des ressources, leur permettant ainsi d'exercer concrètement leurs droits fonciers communaux et territoriaux.

10. Les priorités spécifiques auxquelles cette composante devra répondre seront déterminées directement par les organisations, les autorités territoriales et les membres des communautés qui soumettent des propositions dans le cadre de procédures de sélection publiques et ouvertes. Le manuel d'exécution du programme fixera les critères de sélection et le montant des crédits accordés. En effet, les règles sont celles d'un *concurso* ("concours") qui a pour objet de favoriser une participation aussi large que possible au type d'initiatives envisagé. Des comités locaux dont les membres connaissent bien le terrain et sont représentatifs de la communauté choisiront les propositions d'investissement. Le Programme ACCESOS veillera à ce que la possibilité de participer soit aussi large que possible et que les groupes de création récente ou les communautés jouissant de droits fonciers depuis peu ne soient pas exclus. Dans ce contexte, la cartographie participative constituera un outil précieux. Cette composante sera mise en œuvre méthodiquement, depuis l'élaboration de plans de gestion des ressources naturelles jusqu'à l'exécution de ces plans et d'autres propositions favorisant la sécurité alimentaire et les activités économiques.

### **Composante 2: intégration et protection financières**

11. Cette composante va faciliter le développement de l'accès aux services financiers grâce à une stratégie qui reste à affiner en s'appuyant sur une étude de la couverture actuelle, qui sera menée lors de la première phase de la mise en œuvre. Seront analysés le potentiel de production dans les différentes municipalités, les infrastructures et les moyens de transport et de communication. Des incitations limitées seront prévues pour permettre aux établissements financiers de s'implanter dans les municipalités mal desservies. De plus, le programme va financer une étude du potentiel que pourraient représenter les services bancaires itinérants permettant aux petites communautés reculées de participer au programme.
12. Le Programme ACCESOS va mettre en place un mécanisme d'incitations et assurer des formations afin de favoriser l'ouverture de comptes d'épargne et les dépôts mensuels. Des comptes personnels (dépôts à vue) et des comptes collectifs (dépôts à terme) seront proposés. Dans le cadre de cette composante seront également mises en place des incitations pour que les ménages pauvres puissent souscrire une microassurance vie. La mise en œuvre des composantes 1 et 2 sera coordonnée, car la plupart des ménages participeront à une ou plusieurs des activités relevant de chacune des composantes. Par exemple, un groupe d'épargne pourra décider de créer une activité, ou un ménage d'ouvrir un compte d'épargne individuel et également de participer à une initiative de gestion des ressources naturelles.
13. Le lien entre la création d'entreprises communautaires et l'accès au crédit et à d'autres services financiers constituera une dimension importante. À cet égard, le programme devrait faciliter l'accès au crédit pour des groupes qui élaborent un plan de développement crédible et qui sont choisis pour bénéficier d'un financement direct au titre du programme – et, dans certains cas, pour bénéficier de cet appui aux différents stades du développement de l'entreprise. Le Programme ACCESOS travaillera en concertation avec des établissements financiers afin de les inciter à évaluer la solvabilité de ces nouveaux clients potentiels en fonction de la qualité de leur plan de développement, de l'appui technique dont dispose le groupe et de leur accès à un financement. À cet égard, la participation des membres du groupe à une

formation ou à des groupes d'épargne et la souscription d'une microassurance vie seraient autant de facteurs positifs. Tout accord de prêt sur le développement de cette activité sera conclu directement par le groupe intéressé et l'établissement de crédit, le programme n'assumant aucun risque en ce qui concerne le remboursement des prêts consentis.

### **Composante 3: gestion du programme**

14. Cette composante couvre l'allocation des ressources nécessaires pour une mise en œuvre correcte du programme et pour le système de suivi-évaluation (S&E).
15. **Stratégie en matière d'égalité des sexes.** Cette stratégie fait partie intégrante de chaque composante, et les indicateurs correspondants sont prévus dans le cadre logique. La stratégie est axée essentiellement sur l'autonomisation économique des femmes et l'exercice des droits de participation à toutes les activités appuyées par le programme, dont la planification relevant du secteur public. Le Programme ACCESOS fera l'inventaire des obstacles à la participation des femmes dans différents contextes, notamment ceux ayant trait à l'inégalité de la répartition des tâches et autres travaux domestiques non rémunérés au sein de la famille, aux violences conjugales et à d'autres formes d'exclusion. La participation des femmes au S&E du programme est indispensable à la réussite de cette stratégie. Des données précisant la proportion de femmes seront fournies pour tous les aspects, y compris pour la composition des équipes de programme ainsi que la répartition des responsabilités au sein des organisations bénéficiant d'un appui et pour les investissements d'une manière générale.

## **III. Exécution du programme**

### **A. Approche**

16. La stratégie d'exécution consiste à adapter le programme à la situation locale grâce à une démarche impulsée par la demande et au ciblage direct des femmes et des jeunes pauvres, majoritairement autochtones. Pour atteindre l'objectif de l'autonomisation, il faudra: i) renforcer les organisations autochtones et paysannes à l'échelle d'un territoire, ainsi que d'autres organisations jouissant de droits fonciers communaux ou territoriaux; et ii) favoriser la constitution d'alliances autour de questions d'intérêt commun entre ces organisations et les collectivités locales autonomes. L'égalité entre les sexes, qui fait partie intégrante de la stratégie, se mesure au moyen d'indicateurs spécifiques de la participation des femmes, l'objectif étant que celles-ci soient majoritaires.
17. Parallèlement aux *concursons*, le Programme ACCESOS va faciliter le renforcement des capacités à l'intention: i) des organisations à assise communautaire ou territoriale, des autorités locales et d'autres groupes comme les organisations s'occupant de questions d'irrigation, qui jouent un rôle primordial dans la gestion communautaire des ressources naturelles; et ii) des entreprises communautaires, des groupes de producteurs, des microentreprises et d'autres groupes qui élaborent et mettent en œuvre des plans de développement afin de générer des revenus et de créer des emplois. Le programme va en outre recenser et cartographier les risques environnementaux à l'échelle des territoires et appuyer la prise en charge sociale et institutionnelle de la gestion des ressources naturelles. Les plans de développement répondant à la demande et les initiatives formulées au plan local en matière de gestion des ressources naturelles, appuyés au titre de la composante 1 et facilités par le développement de l'accès aux services financiers au titre de la composante 2, concentreront l'essentiel des investissements réalisés au titre du programme.

### **B. Cadre organisationnel**

18. L'organisme chargé de l'exécution du Programme ACCESOS sera le Ministère de la planification du développement, par le biais d'une unité d'exécution du programme.

Le Ministère de la planification du développement établira au niveau interne ladite unité, qui sera dotée d'un coordonnateur général chargé de la gestion d'ensemble, des cadres et du personnel administratif nécessaires, ainsi que des unités opérationnelles locales dans les zones d'intervention respectives en appui aux activités sur le terrain.

19. Les principaux partenaires de l'exécution du programme seront les organisations à assise communautaire et territoriale et les exécutifs municipaux, qui pourront se regrouper au sein de *mancomunidades* ("communautés de communes") pour faciliter les efforts collectifs déployés en vue de gérer les ressources naturelles et d'atteindre d'autres objectifs au niveau d'un territoire. Des liens seront également établis entre le programme et le Ministère de l'environnement et de l'eau au titre du programme d'investissement Mi Agua (Mon eau), ainsi qu'avec le Ministère du développement rural et des terres et le Ministère de la santé dans le cadre du programme de nutrition maternelle et infantile Desnutrición Cero (Dénutrition zéro). Le partenariat avec le secteur financier sera également primordial pour assurer le succès de la composante 1 et, partant, du programme tout entier.
20. Durant la première phase de l'exécution, les priorités seront les suivantes: cartographie des risques environnementaux et des ressources naturelles; analyse des institutions au niveau territorial; et cartographie de l'accès des communautés aux services financiers. Ces informations seront intégrées aux cartes des droits fonciers que propose l'Instituto Nacional de Reforma Agraria (Institut national de la réforme agraire [INRA]), et les données relatives aux autres programmes publics concernant l'irrigation et la nutrition maternelle et infantile seront analysées en détail. Ces informations permettront d'envisager la constitution d'alliances stratégiques dans le cadre du programme.

### **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

21. Le Programme ACCESOS va mettre en place un système de S&E participatif conçu non seulement pour suivre l'impact social et économique du programme, mais aussi pour veiller à ce que les différents intervenants assimilent pleinement les enseignements tirés de la mise en œuvre pour être en mesure d'adapter la conception du programme à la situation locale et pour faciliter l'ajustement des règles et procédures utilisées en fonction de l'expérience acquise. Cette approche du S&E va également permettre au Programme ACCESOS de répondre à l'obligation d'obtenir un "consentement préalable éclairé", mais pas seulement à un moment donné, comme c'est le cas lors de consultations menées dans le cadre de la préparation à un programme. Le S&E participatif sera un moyen de dépasser l'idée de simple consentement préalable pour permettre aux intervenants ruraux de prendre des initiatives de manière autonome et autogérée. En effet, pour que l'idée de "consentement" ait un sens, la question doit se reposer à chaque stade de l'exécution en tenant compte de l'expérience et des informations disponibles.

### **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

22. Les produits du prêt du FIDA et du prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire seront virés sur un compte ouvert à cet effet auprès de la Banque centrale de Bolivie. Les comptes du programme seront ouverts auprès de banques commerciales agréées par le FIDA. La gestion financière et la passation de marchés suivront les procédures générales appliquées par l'emprunteur dans le secteur public à condition qu'elles soient en harmonie avec les Directives du FIDA concernant la passation des marchés relatifs aux projets. Plusieurs formes d'audit social seront mises en place pour renforcer les aspects de la gouvernance de la gestion du programme censés faciliter le contrôle des investissements publics par les bénéficiaires au niveau local et à l'échelle des territoires. Ces mesures seront intégrées au système de S&E participatif.

## **E. Supervision**

23. La supervision sera menée conformément à la politique du FIDA relative à la supervision directe.

## **IV. Coût, financement et avantages du programme**

### **A. Coût du programme**

24. L'exécution du programme se déroulera sur une période de cinq ans. Le coût total du programme est de 45,62 millions d'USD. Le Programme ACCESOS est constitué de trois composantes: i) gestion des ressources naturelles, investissement dans les actifs et création d'entreprises (33,46 millions d'USD, soit 75% du coût total du programme); ii) intégration et protection financières (6,12 millions d'USD, soit 14%); et iii) organisation et gestion du programme (4,7 millions d'USD, soit 11%). Une provision pour hausse des prix d'un montant approximatif de 1,3 million d'USD (3% du coût de base) a été prévue.

### **B. Financement du programme**

25. Alors que le coût total du programme est de 45,62 millions d'USD, le prêt du FIDA s'élèvera à 11,60 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,0 millions d'USD, soit 40%) et le prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, par l'intermédiaire du FIDA en sa qualité de gestionnaire, à 11,20 millions d'EUR (équivalant approximativement à 15,0 millions d'USD, soit 33% du total). Le prêt du FIDA en faveur de ce programme s'inscrit dans l'enveloppe allouée pour le cycle 2010-2012 au titre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Le solde du financement proviendra du Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie (6,8 millions d'USD, soit 15%) et des organisations bénéficiaires (5,8 millions d'USD, soit 12%).

### **C. Résumé des avantages et analyse économique**

26. Alors que le coût total du programme est de 45,62 millions d'USD, le prêt du FIDA s'élèvera à 11,60 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,0 millions d'USD, soit 40%) et le prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, par l'intermédiaire du FIDA en sa qualité de gestionnaire, à 11,20 millions d'EUR (équivalant approximativement à 15,0 millions d'USD, soit 33% du total). Grâce aux investissements réalisés, sans oublier l'évaluation participative des effets obtenus, le Programme ACCESOS contribuera à la mise en place de moyens de subsistance plus diversifiés et plus solidaires permettant de mieux résister face aux répercussions du changement climatique. Les détenteurs de titres collectifs, en particulier, pourront bénéficier d'un renforcement de leurs capacités en matière de gestion des ressources naturelles et participer à des initiatives plus larges menées à l'échelle d'un territoire. Les avantages suivants méritent d'être soulignés:
- 32 000 foyers bénéficieront des services mis en place au titre des deux composantes du programme.
  - La totalité d'entre eux verra son accès aux services financiers s'améliorer: 14 000 jeunes ouvriront un compte d'épargne, et 16 000 familles au total alimenteront des comptes d'épargne collectifs.
  - 32 000 familles obtiendront une assurance vie et 70% d'entre eux décideront de la renouveler à titre payant la deuxième année.
  - Le principe du consentement préalable libre et éclairé s'appliquera à tous les aspects et à tous les stades du programme qui supposent l'affectation de ressources.
  - 20 000 foyers prendront part à des activités économiques qui se traduisent par une augmentation de la valeur des actifs des membres, une hausse de leurs revenus et des créations d'emplois.

- 80% des activités économiques seront toujours viables au bout de trois ans.
- 90% des communautés détenant des titres de propriété communale ou territoriale seront mieux à même de gérer les ressources naturelles grâce à la mise en place d'accords communautaires ou intercommunautaires.

27. Les indicateurs confirment la viabilité économique du programme, puisque le taux de rentabilité économique interne est de 35,5%, la valeur actuelle nette de 33,2 millions d'USD et le ratio coûts/avantages de 5,84 – ces chiffres indiquent qu'il s'agit là d'un investissement judicieux pour le pays. Par ailleurs, le programme est peu sensible à la diminution des avantages, à l'augmentation des coûts ou au retard pris dans la concrétisation des avantages.

#### **D. Durabilité**

28. La durabilité des avantages découlant du programme va s'appuyer sur les facteurs suivants: i) constitution d'alliances interinstitutionnelles et intersectorielles facilitant une approche coordonnée des questions environnementales d'intérêt commun; ii) mise en place de liens entre les entreprises rurales et les établissements financiers; iii) consolidation du régime foncier collectif grâce à l'octroi de titres fonciers pour les territoires autochtones et les terres communales; et iv) renforcement des capacités de gouvernance et de planification au niveau territorial s'agissant des exécutifs autonomes des municipalités et des *Autonomías Indígena Originaria Campesinas* ("autonomies indigènes originaires paysannes"), et constitution d'alliances entre collectivités locales. Dans le cadre de la composante 1, le programme doit appuyer des plans de développement dont la viabilité financière et la durabilité auront fait l'objet d'une évaluation minutieuse.

#### **E. Identification et atténuation des risques**

29. Il existe pour le Programme ACCESOS deux principaux risques: i) la politique en matière de souveraineté alimentaire et de sécurité alimentaire pourrait cesser d'être axée sur la petite agriculture familiale et l'agriculture collective, bien que cette stratégie soit importante pour consolider la propriété foncière collective sous ses deux principales formes (TIOC et propriété communale) et pour appliquer la loi-cadre d'autonomie et de décentralisation; et ii) les initiatives prises par le gouvernement central, notamment celles concernant l'irrigation et l'adaptation au changement climatique (relevant du Ministère de l'environnement et de l'eau), pourraient ne pas être correctement coordonnées au niveau territorial et adaptées aux différentes situations de manière à obtenir l'impact souhaité. Or cette coordination conditionne la possibilité de maîtriser suffisamment les risques découlant du changement climatique pour mettre en place des moyens de subsistance durables et les consolider.
30. S'agissant du point i), il est possible de conforter l'engagement des pouvoirs publics en faveur des politiques en montrant le potentiel que représente la petite agriculture reposant sur l'utilisation de méthodes durables adaptées aux différentes situations rencontrées dans la zone d'intervention et s'appuyant sur le développement de l'accès à l'irrigation, aux services, aux financements et aux marchés. À cet égard, le succès des entreprises communautaires devrait également renforcer la détermination des établissements financiers à exploiter les débouchés que représente le marché des zones rurales actuellement insuffisamment desservies. Quant au point ii) concernant l'impact du changement climatique, la mise en place de systèmes diversifiés de production mieux à même d'y résister doit être encouragée, car elle fait partie de la stratégie globale d'adaptation au changement climatique.
31. Du point de vue environnemental, le programme a été classé en catégorie B, car il ne comporte aucun risque direct ou indirect pour l'environnement et il est conçu afin d'apporter d'importants avantages au niveau des services écosystémiques,

dont la préservation de l'agrobiodiversité, la conservation et la régénération des sols et la réduction de l'utilisation de produits agrochimiques. Le défi à relever consiste à utiliser la gestion collective des ressources naturelles pour inverser la dégradation des ressources essentielles pour les moyens de subsistance en milieu rural, et ce dans le cadre d'un processus plus général d'adaptation au changement climatique. Le personnel du programme examinera soigneusement tous les investissements en vue de détecter un éventuel impact sur l'environnement. Ce processus, de même que l'évaluation permanente de l'impact sur l'environnement, est jugé essentiel pour la mise en place de méthodes d'adaptation et de gestion des risques de nature à réduire la vulnérabilité des petits agriculteurs face à la multiplication des agressions et des chocs en rapport avec le climat.

## **V. Considérations d'ordre institutionnel**

### **A. Respect des politiques du FIDA**

32. Le Programme ACCESOS est tout à fait conforme à la Politique du FIDA relative à l'engagement aux côtés des peuples autochtones (2009) et à la politique du FIDA relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière (2008), et il fera progresser de manière dynamique l'exercice concret des droits collectifs à la participation, à la langue et aux savoirs traditionnels. L'accent sur la mise en place de capacités de gestion des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique au sein des communautés est conforme à la politique du FIDA visant à "renforcer la capacité d'adaptation des moyens d'existence par une utilisation durable des actifs naturels" (Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA, 2011) et à la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique (2010). Le programme est également conforme à la Politique du FIDA en matière de finance rurale (2009) puisqu'il favorise l'épargne, l'accès au crédit et l'amélioration de la capacité des ménages pauvres à faire face aux risques financiers grâce à la micro-assurance.

### **B. Alignement et harmonisation**

33. Le Programme ACCESOS, qui reprend en partie, en les amplifiant, des projets antérieurs financés par le FIDA dans le pays, est bien adapté aux réformes institutionnelles et juridiques ambitieuses en faveur des pauvres mises en œuvre dans l'intervalle par l'administration actuelle.
34. Le FIDA entretient le dialogue et assure la coordination des activités de prêt, entre autres, avec d'autres organismes internationaux de coopération technique appuyant la mise en œuvre de la politique relative à la sécurité alimentaire dans le pays, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, ainsi qu'avec un certain nombre de donateurs bilatéraux. Le programme a été conçu en concertation avec le Ministère de la planification du développement et le Ministère du développement rural et des terres, qui exécutent des projets financés par ces organismes donateurs; il est conforme à l'actuel plan national de développement, dont le mot d'ordre est: "une Bolivie digne, souveraine, productive et démocratique pour vivre bien".

### **C. Innovations et reproduction à plus grande échelle**

35. La stratégie de gestion des savoirs comprendra les éléments suivants: i) appui aux initiatives visant à systématiser et à partager les savoirs traditionnels relatifs à la gestion des ressources naturelles et à la sécurité alimentaire; ii) échanges entre organisations présentes dans les différents territoires concernant les meilleures pratiques relatives à l'aménagement du territoire et aux droits fonciers dans les zones à régime foncier collectif; et iii) systématisation d'expériences importantes en matière de développement des territoires d'une région à l'autre et au sein d'une même région en ce qui concerne la création d'entreprises et l'accès aux services financiers au sein des communautés.

36. Le programme va appuyer plusieurs importantes innovations en matière de développement: i) le cofinancement de plans de développement par le biais de la composante 1 sera le plus souvent lié à la consolidation du régime foncier collectif en cours de création dans le cadre du vaste processus d'attribution de titres engagé par le gouvernement, ce qui signifie également que ces plans de développement s'intégreront aux plans de gestion des ressources naturelles élaborés dans le contexte des territoires à régime foncier collectif et des terres communales; et ii) la création d'entreprises communautaires interviendra en liaison avec les prestataires de services financiers.
37. D'une certaine façon, le programme constitue une approche de seconde génération s'appuyant sur l'amplification d'opérations antérieures et leur adaptation à la nouvelle situation institutionnelle et politique, qui évolue rapidement, née de la fondation de l'État plurinational de Bolivie en 2009. En particulier, l'essor de la délivrance de titres fonciers communaux ou territoriaux constitue une occasion à ne pas manquer d'élaborer une démarche de gestion des ressources naturelles dont l'ampleur dépasse celle des activités menées dans le cadre du Projet de gestion des ressources naturelles dans les régions du Chaco et des hautes vallées. La reconnaissance des TIOC, la délivrance de titres fonciers communaux et, dans certains cas, la création d'*Autonomías Indígena Originaria Campesinas* (AIOC, "autonomies indigènes originaires paysannes") formalise le cadre de gestion des ressources naturelles au sein de la mosaïque de communautés et entre les entités qui ont récemment obtenu des titres de propriété et d'autres acteurs dans les différentes zones relevant du programme. En Bolivie, le FIDA a donc l'occasion d'accompagner une évolution qui devrait s'étendre à terme au pays tout entier – les TIOC couvrant à eux seuls une superficie de 30 millions d'hectares – et d'appliquer pleinement les politiques qu'il a définies en matière d'environnement, de peuples autochtones, de ciblage et d'égalité des sexes, ainsi que ses orientations en matière d'accès aux moyens de production et à la finance rurale.

#### **D. Participation à l'élaboration des politiques**

38. Le Programme ACCESOS va être exécuté sur fond de délivrance à grande échelle de titres fonciers (processus qui touche à sa fin) et de mise en place d'un régime d'autonomie et de décentralisation qui va profondément réorganiser le paysage institutionnel de ce pays. Dans ce contexte, le programme ouvrira la voie à une intégration économique et sociale accrue et à la concrétisation du "bien vivre" dans les zones rurales les plus défavorisées de Bolivie. En bref, en Bolivie, le cadre politique est porteur, et les perspectives d'apprentissage dans le cadre des politiques conçues pour impulser la souveraineté alimentaire dans les territoires ruraux y sont particulièrement bonnes.

### **VI. Instruments juridiques et autorité**

39. Un accord de financement entre l'État plurinational de Bolivie, le FIDA et le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
40. L'État plurinational de Bolivie est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, agissant par l'entremise du FIDA en sa qualité de gestionnaire.
41. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

## VII. Recommandation

42. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à l'État plurinational de Bolivie un prêt à des conditions intermédiaires d'un montant équivalent à onze millions six cent mille droits de tirage spéciaux (11,60 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, agissant par l'entremise du FIDA en sa qualité de gestionnaire, fera à l'État plurinational de Bolivie un prêt à des conditions intermédiaires d'un montant équivalent à onze millions deux cent mille euros (11,20 millions d'EUR) (équivalent approximativement à 15,0 millions d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze

# **Convenio de financiación negociado: " Programa de Inclusión Económica para Familias y Comunidades Rurales en el Territorio del Estado Plurinacional de Bolivia (ACCESOS)"**

(Negociaciones concluidas el 9 de diciembre de 2011)

Préstamo FIDA núm. XXX

Préstamo del Fondo Fiduciario núm. XXX

Programa de Inclusión Económica para Familias y Comunidades Rurales en el Territorio del Estado Plurinacional de Bolivia (ACCESOS) (el "Programa")

El Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola (el "FIDA" o el "Fondo")

El Fondo Fiduciario de España para el mecanismo de cofinanciación de la seguridad alimentaria (el "Fondo Fiduciario")

y

El Estado Plurinacional de Bolivia (el "Prestatario")

(cada uno de ellos por separado la "Parte" y los tres colectivamente las "Partes")

acuerdan lo siguiente:

## **Preámbulo**

CONSIDERANDO que la Junta Ejecutiva del FIDA en su 100 período de sesiones aprobó el instrumento por el que se crea el Fondo Fiduciario de España para el mecanismo de cofinanciación de la seguridad alimentaria ("Fondo Fiduciario") y asimismo autorizó que el Fondo Fiduciario, actuando mediante el FIDA en su capacidad de Fideicomisario del Fondo Fiduciario, contrajera un convenio de préstamo con el Reino de España (España);

CONSIDERANDO que España y el FIDA, en su capacidad de Fideicomisario del Fondo Fiduciario, han contraído un Convenio de préstamo con fecha 28 de diciembre de 2010<sup>1</sup>;

CONSIDERANDO que el FIDA ha acordado conceder un préstamo al Prestatario para asistir en la financiación del Programa de acuerdo con los términos y condiciones establecidos en el presente Convenio; y

CONSIDERANDO que el Fondo Fiduciario, a través del Fideicomisario, ha acordado conceder al Prestatario bajo los términos y condiciones del presente Convenio un préstamo adicional con el propósito de complementar la financiación con respecto al Programa;

las Partes acuerdan lo siguiente:

## **Sección A**

---

<sup>1</sup> Convenio de Crédito entre el Reino de España ("España"), representado por el Instituto de Crédito Oficial ("ICO") en su calidad de Agente Financiero y la Facilidad Financiera Española para la Seguridad Alimentaria ("Facilidad"), representada por el Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola ("FIDA", "Fondo" o "Fideicomisario"), en su calidad de Fideicomisario.

1. Los siguientes documentos en su conjunto conforman colectivamente este Convenio: el presente documento, la Descripción, Disposiciones de Ejecución del Programa (Anexo 1) y el Cuadro de Asignaciones (Anexo 2).

2. Se adjuntan al presente Convenio las *Condiciones Generales para la Financiación del Desarrollo Agrícola* de fecha 29 de abril de 2009, en sus sucesivas versiones enmendadas, (las "Condiciones Generales") y cualquiera de las disposiciones en ellas contempladas serán aplicables al presente Convenio. A los efectos del presente Convenio, los términos definidos en las Condiciones Generales tendrán el significado en ellas indicado.

3. El FIDA proporcionará un Préstamo (la "Financiación FIDA") y el Fondo Fiduciario proporcionará un Préstamo (la "Financiación del Fondo Fiduciario") al Prestatario, que éste utilizará para ejecutar el Programa de conformidad con los términos y condiciones del presente Convenio.

## **Sección B**

1. A. El monto de la Financiación FIDA es de DEG 11 600 000 (once millones seiscientos mil Derechos Especiales de Giro).

B. El monto de la Financiación del Fondo Fiduciario es de EUR 11 200 000 (once millones doscientos mil Euros).

2. La Financiación FIDA y la Financiación del Fondo Fiduciario se conceden en condiciones intermedias y tendrán un plazo de reembolso de veinte (20) años, incluido un período de gracia de cinco (5) años.

3. A. La Moneda de Pago del Servicio de la Financiación FIDA será el dólar de los Estados Unidos de América.

B. La Moneda de Pago del Servicio de la Financiación del Fondo Fiduciario será el Euro.

4. El primer día del Ejercicio Financiero aplicable será el 1º de enero.

5. Los pagos del capital y los intereses de la Financiación FIDA y de la Financiación del Fondo Fiduciario serán pagaderos cada 15 de mayo y 15 de noviembre. El capital de cada Financiación será pagadero en 30 plazos semestrales, comenzando cinco años después de la fecha de cumplimiento de las condiciones generales previas al retiro de los fondos. En dicho momento el FIDA comunicará al Prestatario el calendario de amortización correspondiente.

6. Habrán varias Cuentas del Programa, que serán abiertas por el Organismo Responsable del Programa en bancos comerciales bolivianos previamente acordados con el FIDA.

7. El Prestatario proporcionará Financiación de Contrapartida para el Programa por un monto equivalente a USD 6 800 000 (seis millones ochocientos mil dólares de los Estados Unidos de América) aproximadamente.

## **Sección C**

1. El Organismo Responsable del Programa será el Ministerio de Planificación del Desarrollo (MPD).

2. Se designan Partes adicionales en el Programa a la Unidad Ejecutora del Programa (UEP) y a las Unidades Operativas Locales del Programa (UOLs).

3. La Fecha de Terminación del Programa será el quinto aniversario de la fecha de entrada en vigor del presente Convenio.

#### **Sección D**

La Financiación FIDA y la Financiación del Fondo Fiduciario serán administradas por el Fondo. Asimismo el Programa será supervisado por el FIDA.

#### **Sección E**

1. Se considera que son motivos adicionales a los previstos en las Condiciones Generales para la suspensión del presente Convenio los siguientes:

- a) Que el FIDA, en coordinación con el Organismo Responsable del Programa, haya determinado que los beneficios materiales del Programa no están alcanzando adecuadamente a la Población-objetivo, o están beneficiando personas ajenas a la Población-objetivo.
- b) Que el Manual de Operaciones del Programa haya sido objeto de enmienda u otra modificación sin el acuerdo con el FIDA, y éste haya determinado que tal enmienda o modificación ha tenido o es probable que tenga, consecuencias adversas sustanciales para el Programa.

2. Se considera que son condiciones generales previas para el retiro de Fondos, adicionalmente a las previstas en las Condiciones Generales, las siguientes:

- a) Que el FIDA haya dado su no objeción al Manual de Operaciones del Programa.
- b) Que el Organismo Responsable del Programa haya abierto las Cuentas del Programa.
- c) Que se hayan asignado los Fondos de Contrapartida en el presupuesto general del Prestatario para el primer año de operaciones del Programa.

3. El presente Convenio está sujeto a ratificación por parte del Prestatario.

4. Se indican a continuación los representantes designados y las direcciones que han de utilizarse para cualquier intercambio de comunicaciones relacionadas con el presente Convenio:

Por el Fondo:

Presidente  
Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Roma, Italia

Por el Prestatario:

Ministro/a  
Ministerio de Planificación del  
Desarrollo  
Av. Mariscal Santa Cruz 1092  
La Paz, Bolivia

Por el Fondo Fiduciario de España para el mecanismo de  
cofinanciación de la seguridad alimentaria  
(Fondo Fiduciario):

Presidente, representante legal,  
Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola  
Fideicomisario del Fondo Fiduciario  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Roma, Italia

El presente Convenio se ha preparado en idioma español en nueve copias originales: (i) tres (3) para el Prestatario; (ii) tres (3) para el FIDA; y (iii) tres (3) para el Fondo Fiduciario.

\_\_\_\_\_  
Por el Prestatario

Fecha:

\_\_\_\_\_  
Por el FIDA

Fecha:

\_\_\_\_\_  
Por el Fondo Fiduciario

Fecha:

## Anexo 1

43.

### 44. Descripción y Disposiciones de Ejecución del Programa

45.

#### I Descripción del Programa

1. *Objetivo.* El objetivo del Programa es mejorar las condiciones de vida de las comunidades rurales en el Área del Programa a través de: a) el fortalecimiento de capacidades de gestión sostenible de los recursos naturales renovables; b) el desarrollo de emprendimientos económicos agrícolas y no-agrícolas que apoyarán la consolidación de medios de vida sostenibles; y c) la inclusión financiera para promover la sostenibilidad económica y el manejo de riesgos familiares.

2. *Meta.* La meta del Programa es mejorar el nivel de vida de la Población-objetivo impulsando el desarrollo de iniciativas productivas y empresas viables a nivel comunitario y mancomunado para fortalecer la seguridad alimentaria y mejorar sus ingresos, conforme a los indicadores establecidos en el marco lógico del Programa.

3. *Población-objetivo.* La Población-objetivo está compuesta por familias rurales en pobreza y pobreza extrema, incluyendo, entre otros: campesinos, pequeños productores, micro-empresarios y artesanos con escaso acceso a recursos. Se priorizará la participación de los jóvenes, especialmente las mujeres.

4. *Área del Programa.* Municipios que se conforman en bloques regionales: La Paz, Oruro y Potosí; Chuquisaca, Tarija y Cochabamba; Santa Cruz, Beni y Pando, los mismos que cuentan con altos niveles de pobreza e índices de vulnerabilidad alimentaria. Los Municipios beneficiarios serán detallados en el Manual de Operaciones del Programa.

5. *Componentes.* El Programa comprende tres componentes:

*Componente 1: Manejo de Recursos Naturales, Inversión en Activos y Emprendimientos Económicos.* El objetivo principal de este componente es contribuir a la construcción de capacidades para la recuperación y manejo comunitario de los recursos naturales renovables y fomentar el desarrollo de iniciativas productivas y emprendimientos económicos que sean compatibles con las normas de uso y conservación.

Los subcomponentes que comprenden este componente son: a) Convocatorias inter-comunitarias para la gestión sostenible de los recursos naturales; b) Iniciativas productivas y emprendimientos económicos; y c) Fortalecimiento de capacidades.

a) *Convocatorias inter-comunitarias para la gestión sostenible de los recursos naturales.* El subcomponente busca que las organizaciones territoriales y comunitarias, asociaciones de productores, y otros grupos concursen en la recuperación y manejo sostenible de sus recursos naturales, para incrementar la productividad de sus parcelas, espacios comunes y la calidad de los servicios de ecosistema. Se utilizará la metodología de concursos como mecanismos para la otorgación de incentivos financieros. Se prevé la implementación de cuatro acciones claves: la realización de talleres para la difusión de convocatorias y suscripción de convenios entre la UEP y los beneficiarios; desarrollo de auto-diagnósticos para identificación de demandas; convocatorias de concursos para planes de recuperación y mejoramiento del manejo de recursos naturales y; concursos para el incremento del valor de sus activos.

El Manual de Operaciones del Programa, establecerá los tipos de concurso y la bolsa de recursos que se asignará a cada uno. Las bases y requisitos de los

concursos serán determinadas por la UEP, en acuerdo con las comunidades y gobiernos autónomos municipales y departamentales.

- b) *Iniciativas productivas y emprendimientos económicos.* El subcomponente cofinanciará, con transferencias no-reembolsables, iniciativas productivas y emprendimientos económicos comunitarios y mancomunados para fortalecer la seguridad alimentaria y mejorar los ingresos de la Población-objetivo. Los recursos serán asignados por la UEP en base un análisis de rentabilidad y viabilidad técnica de las propuestas que se presenten y de las capacidades de autogestión del grupo para realizar el proceso. Las bases y requisitos para presentar propuestas de iniciativas productivas y emprendimientos económicos, así como los techos financieros y criterios de cofinanciamiento para las propuestas serán establecidos en el Manual de Operaciones del Programa.
- c) *Fortalecimiento de capacidades.* El subcomponente apoyará el fortalecimiento de los beneficiarios para el desarrollo de sus capacidades y la apropiación de una visión integral de la agricultura y el desarrollo rural sostenible en el ecosistema mediante iniciativas definidas en el diseño del Programa que conlleven a la formación del capital social y humano. El subcomponente apoyará la elaboración de reglamentos y otras iniciativas de fortalecimiento de capacidades de los beneficiarios tendientes a mejorar el acceso a la tierra, el monitoreo de uso de recursos y la resolución de conflictos.

*Componente 2: Inclusión Financiera y Protección.* El objetivo de este componente consiste en facilitar a las familias rurales pobres y de extrema pobreza un mayor acceso a servicios financieros diversificados como los ahorros, el crédito y los micro-seguros, que les permitirá una mejor administración de sus recursos, incrementando sus posibilidades efectivas de inversión de capital humano, físico, y social para mejorar su capacidad de ingresos y protección de sus activos. Este componente incluirá tres subcomponentes: a) Ampliación de cobertura de entidades financieras e innovación en banca móvil; b) Acceso a servicios financieros de ahorro y micro-seguros como instrumentos de protección para las familias y sus activos; y c) Acceso a micro-crédito para actividades productivas.

- a) *Ampliación de cobertura de entidades financieras e innovación en banca móvil.* El subcomponente elaborará un estudio sobre la cobertura financiera actual de las comunidades y municipios rurales, considerando las políticas de desarrollo rural del Prestatario. Asimismo, el Programa financiará un estudio para implementación de un programa piloto de banca móvil en las zonas que se determinen del Área del Programa.
- b) *Acceso a servicios financieros de ahorro y micro-seguros como instrumentos de protección para las familias y sus activos.* El subcomponente fomentará el acceso de la Población-objetivo a instrumentos de ahorro, a través de la metodología de concursos, y facilitará la adquisición por parte de la Población-objetivo de micro-seguros. Las bases para la contratación de firmas aseguradoras, así como los subsidios que puedan otorgarse a la Población-objetivo serán determinadas en el Manual de Operaciones del Programa.
- c) *Acceso a micro-crédito para actividades productivas.* El subcomponente proporciona transferencias no-reembolsables a grupos emprendedores con planes de negocios que cumplan con criterios de focalización social, sostenibilidad ambiental, viabilidad económica y estén alineados con las prioridades y capacidades de gestión de los grupos proponentes. El mismo plan de negocios, preparado con el apoyo del Programa (subcomponente 1.b) y debidamente evaluado para garantizar su calidad, podrá utilizarse para solicitar un micro-crédito a la o las

instituciones financieras presentes en el Área del Programa. La calificación del plan de negocios por parte del Programa será un insumo que la institución financiera podrá tomar en cuenta pero ésta no sustituirá la evaluación propia que la institución financiera tendrá que realizar antes de aprobar una solicitud de financiamiento. De ser aprobado el financiamiento por parte de una institución financiera, el contrato de micro-crédito será suscrito directamente entre las partes, sin la participación o garantía del Programa. El grupo emprendedor y la institución financiera establecerán la forma de administrar la deuda y las garantías; así como también la tasa de interés, el plazo, y calendario de pagos.

Componente 3: Gestión del Programa. Este componente incluye los recursos necesarios para el funcionamiento de las instancias administrativas y gerenciales del Programa, así como aquellas asociadas al sistema de seguimiento y evaluación. Los detalles son especificados en la parte II de este Anexo.

## II Disposiciones de Ejecución

### 1. Organismo Responsable del Programa

1.1. *Designación.* El Prestatario designa como Organismo Responsable del Programa al Ministerio de Planificación del Desarrollo (MPD), a través de la UEP.

1.2. *Funciones del Organismo Responsable del Programa.* El Organismo Responsable del Programa será el nexo con el FIDA y responsable directo de la ejecución global del Programa. Dentro sus funciones están: a) aprobar el Manual de Operaciones del Programa mediante Resolución Ministerial; b) aprobar los Planes Operativos Anuales del Programa (POAs); c) incluir en su presupuesto anual los requerimientos de recursos del Programa y tramitar su aprobación ante el organismo pertinente; d) supervisar la ejecución del Programa de acuerdo a los términos del Convenio de Financiación y el Manual de Operaciones del Programa; e) revisar y comentar los informes de auditoría interna y externa; f) revisar y comentar la evaluación de la Revisión a Mitad de Período del Programa; y g) conjuntamente con la UEP, suscribir las solicitudes de reposición de fondos.

### 2. Unidad Ejecutora de Programa (UEP)

2.1. *Constitución.* El Organismo Responsable del Programa habilitará internamente a una Unidad Ejecutora para asumir las funciones de gerencia y ejecución directa del Programa durante su período de implementación.

2.2. *Funciones de la UEP.* Incluirán: a) elaborar el Manual de Operaciones del Programa con los lineamientos generales para la ejecución del Programa; b) formular los POAs para su inscripción en el presupuesto; c) preparar los informes de avance semestrales y anuales del Programa; d) revisar y comentar los informes de auditoría interna y externa; e) revisar y comentar la evaluación de la Revisión a Mitad de Período del Programa; f) conjuntamente con el Organismo Responsable del Programa, suscribir las solicitudes de reposición de fondos.

2.3. *Composición.* La UEP estará conformada por un(a) Coordinador(a) General, un(a) Administrador(a) General del Programa y un equipo multidisciplinario para las UOLs necesario para el funcionamiento y ejecución del Programa.

2.4. *Las Unidades Operativas Locales (UOLs).* Constituirán las bases operativas descentralizadas del Programa y trabajarán dentro de las directrices de la Coordinación General de la UEP durante la implementación del Programa. Las UOLs estarán encargadas de desarrollar vínculos regionales con los gobiernos autónomos municipales y

departamentales, las organizaciones económicas comunitarias y otras organizaciones que actúen en el Área del Programa, así como con entidades públicas y privadas involucradas en la implementación del mismo. Las UOLs tendrán autonomía para la gestión y ejecución de actividades programadas, de acuerdo a lo establecido en el Manual de Operaciones del Programa y los POAs.

2.5. *Contratación del personal de la UEP.* El Organismo Responsable del Programa realizará el proceso de contratación de el(la) Coordinador(a) General del Programa y todos los demás cargos de la UEP siguiendo un procedimiento competitivo y transparente y de acuerdo con las normativa boliviana vigente . El perfil, términos de referencia y metodología de selección serán consensuados con el FIDA. Dicha contratación se hará previa no objeción del Fondo.

2.6. *Reemplazo de personal.* El reemplazo de el(la) Coordinador(a) General del Programa y del resto de los cargos de la UEP, deberá hacerse por incumplimiento de las condiciones estipuladas en los respectivos contratos, entre las cuales se incluye una evaluación de desempeño satisfactoria. Todos los reemplazos serán cubiertos por el Organismo Responsable del Programa conforme al procedimiento establecido en la normativa boliviana vigente. La selección y nombramiento de los sucesores de cualquier cargo de la UEP se hará a la brevedad posible siguiendo el procedimiento establecido en la Sección 2.5 supra.

2.7. *Renovación de contratos.* La renovación de todos los contratos del personal de la UEP se realizará previa evaluación de desempeño satisfactorio de acuerdo a normativa boliviana vigente y anuencia del FIDA.

2.8. *Funciones de el(la) Coordinador(a) General del Programa.* El(la) Coordinador(a) General será responsable de la gestión del Programa y sus funciones incluirán: a) liderar, coordinar y supervisar las áreas técnica, administrativa y financiera para el cumplimiento de las actividades del Programa de acuerdo a lo establecido en el Convenio de Financiación y el Manual de Operaciones del Programa; b) coordinar la elaboración de los POAs y; c) coordinar la elaboración de los informes de seguimiento y avances semestrales y anuales, así como su remisión al Organismo Responsable del Programa.

### 3. Manual de Operaciones del Programa

3.1. La UEP preparará un borrador del Manual de Operaciones del Programa que incluirá: a) las modalidades de ejecución de los componentes, b) la organización del Programa, c) los arreglos de seguimiento y evaluación participativa , d) el flujo de fondos que se pondrá a disposición de las partes del Programa , e) los procedimientos de las adquisiciones y contrataciones, f) los sistemas de contabilidad, gestión y control financiero, g) los reglamentos de asignación y transferencia de recursos a los beneficiarios y requerimientos de contrapartida, h) los roles y funciones de los equipos del Programa y; i) otros asuntos acordados por las partes.

3.2. La adopción del Manual de Operaciones del Programa se hará previa a la no-objeción del Fondo y la aprobación mediante Resolución Ministerial del Organismo Responsable del Programa. Si fuera necesario, la UEP podrá proponer cambios al Manual de Operaciones del Programa que se consideren oportunos aplicar durante la implementación y serán remitidos por la UEP al Organismo Responsable del Programa antes de ser sometido para la anuencia del FIDA.

## Anexo 2

### Cuadro de Asignaciones

46.

1. a) *Asignación de los recursos de la Financiación FIDA y de la Financiación del Fondo Fiduciario.* En el cuadro que figura a continuación se presentan las Categorías de Gastos admisibles que se financiarán con cargo a la asignación de los montos de la Financiación FIDA y de la Financiación del Fondo Fiduciario a cada Categoría, así como los porcentajes de los gastos correspondientes a los rubros que se financiarán en cada Categoría:

47.

48.

Categoría	Monto del préstamo del FIDA (expresado en DEG)	Monto del préstamo del Fondo Fiduciario (expresado en EURO)	Porcentaje del préstamo del FIDA + préstamo del Fondo Fiduciario
I. Transferencias	7 620 000	7 950 000	71 % excluyendo impuestos
II. Capacitación	440 000	2 080 000	80% excluyendo impuestos
III. Consultorías y Servicios Profesionales	450 000	40 000	84% excluyendo impuestos
IV. Vehículos y Equipos	440 000	10 000	84% excluyendo impuestos
V. Costos Operativos	1 490 000		74% préstamo FIDA solamente, excluyendo impuestos
Sin asignación	1 160 000	1 120 000	
<b>TOTAL</b>	<b>11 600 000</b>	<b>11 200 000</b>	

49.

b) Los términos que se emplean en el cuadro *supra* se definen más abajo:

I. Transferencias: Serán admisibles gastos relacionados con las inversiones del Componente 1 para la el fomento, recuperación y manejo comunitario de los recursos naturales renovables y el cofinanciamiento de iniciativas productivas y emprendimientos económicos para fortalecer la seguridad alimentaria y mejorar los ingresos de los beneficiarios . Serán admisibles también todos los incentivos para el fomento del ahorro y la adopción de micro-seguros otorgados a los beneficiarios del Programa bajo el Componente 2, incluyendo los premios en efectivo y otros incentivos asociados con los concursos, ferias e innovaciones financieras promovidas por el Programa.

- II. Capacitación: Serán admisible gastos relacionados con el fortalecimiento de los sectores comunitarios, asociativos y cooperativistas de las organizaciones económicas comunitarias para desarrollo de capacidades y apropiación de visión integral de agricultura y desarrollo sostenible en ecosistema. Se incluyen capacitaciones y talleres en género, rutas de aprendizaje, intercambio de experiencias, pasantías de fortalecimiento de beneficiarios oferentes y demandantes en aspectos productivos, transformación, comercialización y financieros, mecanismos de asignación de recursos, generación de demanda, consolidación de organizaciones de la sociedad civil a través de uniones inter-comunitarias. Adicionalmente la sistematización y difusión de mecanismos de apoyo y capitalización de experiencias.
- III. Consultorías y Servicios Profesionales: Serán admisibles gastos relacionados a estudios específicos de apoyo a la gestión de recursos naturales, emprendimientos e inclusión financiera, así como estudios de mercado, línea base, medio término, terminal, auditorías y consultorías específicas.
- IV. Vehículos y Equipos: Se refieren a gastos por concepto de vehículos, muebles y enseres, computación, software, cámaras filmadoras y fotográficas, fotocopadoras, materiales y suministros, para logística y funcionamiento de oficinas de Programa.
- V. Costos Operativos: Se refiere a gastos relacionados a remuneraciones, pago de salarios de personal de la UEP y de las UOLs. Asimismo, se incluyen costos de mantenimiento, desenvolvimiento de la UEP y las UOLs: pago de servicios básicos, alquileres, viáticos, pasajes, combustibles, mantenimiento de vehículos, imprenta, promoción y comunicación, seguros contra accidentes y comunicaciones.

Sin Asignación, una categoría de apoyo a las demás, cuando se tenga la necesidad de incrementar recursos en alguna categoría, en común acuerdo entre el Fondo y el Prestatario.

2. *Costos de puesta en marcha.* El retiro de fondos respecto de los costos de puesta en marcha en la Categorías V realizados antes de satisfacer las condiciones generales previas para el retiro no deberán exceder un monto total equivalente a USD 50 000 (cincuenta mil dólares de los Estados Unidos de América).

# Logical framework

Sumario narrativo	Indicadores verificables	Fuentes de verificación	Supuestos / Riesgos
<p><b>Finalidad</b></p> <p>Las condiciones de vida de las comunidades rurales indígenas y campesinas que habitan en los territorios del Programa han mejorado de manera sostenible, contribuyendo a la mayor igualdad social y económica en función del Vivir Bien.</p>	<p>En el área del Programa:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• El índice de pobreza extrema se ha reducido en al menos 20%</li> <li>• <i>El valor de los activos de las familias rurales ha aumentado en un 40%. (RIMS 3er nivel)</i></li> <li>• <i>El índice de desnutrición infantil se ha reducido en 30%. (RIMS 3er nivel)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encuestas de línea base (incl. estudio RIMS) al inicio, medio término y fin del proyecto.</li> <li>• Informes de autoridades tradicionales, representantes de organizaciones, autoridades locales y otros actores.</li> <li>• Estadísticas y censos oficiales del INE y UDAPE.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Propósito</b></li> </ul> <p>Las organizaciones comunitarias y territoriales mejoran su capacidad de gestión de recursos naturales y de gestión económica para consolidar medios de vida sostenibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Al menos 32 000 hogares reciben servicios del Programa a través de sus dos componentes (RIMS 1.8.2)</i></li> <li>• <i>El 80% de las iniciativas económicas cofinanciadas por el Programa mantienen su rentabilidad después de tres años (RIMS 2.5.2.)</i></li> <li>• <i>100% de las familias beneficiarias han mejorado acceso a servicios financieros (RIMS 2.3.2)</i></li> <li>• <i>Poblaciones Indígenas: El principio de "consentimiento libre, previo e informado" es incorporado en todos los mecanismos de análisis y decisión para la asignación de recursos del Programa y su verificación de cumplimiento es monitoreado permanentemente en cada etapa de la implementación via el sistema de monitoreo y evaluación y por el ente responsable (RIMS)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informes de autoridades tradicionales, representantes de organizaciones, autoridades locales y otros actores.</li> <li>• Intercambios con los grupos de usuarios.</li> <li>• Supervisión del Programa e informes periódicos de gestión.</li> <li>• Monitoreo participativo de las organizaciones comunitarias y grupos familiares.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• El compromiso socio-político con los principios básicos del "vivir bien" se mantiene.</li> <li>• El ritmo de implementación de las autonomías territoriales se mantiene y los gobiernos autónomos adquieren las capacidades adecuadas para asumir sus competencias.</li> <li>• Otros programas del sector público, incluyendo los de titulación y redistribución de tierras, están cumpliendo sus objetivos a nivel territorial.</li> <li>• La estrategia que ha adoptado el Programa para fomentar la resistencia ante el panorama de las condiciones climáticas está reforzada por la implementación de un programa nacional sobre cambio climático.</li> </ul>
<p><b>Componente 1: Las familias y organizaciones rurales gestionan el desarrollo de iniciativas productivas y emprendimientos económicos rentables en un marco de manejo sostenible de los recursos naturales compatible con las normas de uso y conservación establecidas a nivel del respectivo territorio</b></p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Resultados</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Al menos 20 000 familias organizadas en grupos emprendedores indígenas y campesinos establecen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encuesta de Línea de Base, encuesta RIMS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoridades tradicionales y líderes comunitarios reconocen beneficios de la</li> </ul>

1.1 Organizaciones territoriales y comunitarias incrementan el valor de sus activos físicos y naturales.

1.2 Empresas comunitarias han mejorado sus capacidades de gestión empresarial e incrementado sus ingresos.

1.3 Organizaciones territoriales y comunitarias han mejorado sus capacidades de gestión territorial mediante alianzas sociales e institucionales.

iniciativas económicas que incrementan el valor de sus activos, mejoran sus ingresos y generan nuevos empleos

- *Efectividad de programas de manejo de recursos naturales y de conservación: hectáreas de tierra mejorada a través de métodos de conservación de tierra. (RIMS 2.1.5)*
- *Pueblos Indígenas/Efectividad: Número de grupos empleando variedades tradicionales de cultivos y técnicas agrícolas ancestrales recuperadas (RIMS propuesto)*
- El 90% de las comunidades u organizaciones rurales participantes en el Programa mejoran su capacidad de gestión territorial mediante implementación de acuerdos comunitarios e intercomunitarios para el manejo mancomunado de RRNN
- El 60% de las familias que participan en el Programa son encabezadas por mujeres
- *El 60% de los grupos comunitarios que participan en el Programa tienen mujeres en puestos de dirección (RIMS 1.6.6)*
- *Número de personas (hombres/mujeres) capacitadas en manejo de recursos naturales (RIMS 1.1.9)*
- *Poblaciones Indígenas: Número de promotores comunitarios capacitados en derechos de pueblos indígenas originarios (RIMS propuesto)*
- *Pueblos Indígenas/Efectividad: Número de casos o procesos de "saneamiento interno" facilitados en TIOCs y otras formas de propiedad indígena (RIMS propuesto)*

- Seguimiento y evaluación participativa y discusiones de grupos focales con las autoridades tradicionales y otros representantes de la comunidad.
- Supervisión del Programa e informes periódicos de gestión.

planificación participativa.

- La coordinación inter-institucional con las autoridades del Ministerio de Medio Ambiente y Agua es eficaz.
- El compromiso de la política de apoyo al desarrollo de la red privada de prestadores de servicios se mantiene.
- La implementación de la Ley 144 y la transferencia de recursos a través del Fondo Indígena son procesos compatibles con los mecanismos del Programa.

2

**• Componente 2: Las familias y organizaciones rurales acceden y se benefician de servicios financieros para mejorar generación de ingresos y protección de sus activos**

**• Resultados**

2.1 Los grupos emprendedores y familias rurales indígenas y campesinas gestionan eficientemente sus ahorros.

2.2. Los grupos emprendedores y familias rurales indígenas y campesinas protegen sus activos ante riesgos económicos.

2.3 Los grupos emprendedores de iniciativas empresariales obtienen acceso al crédito y una gama amplia

- Al menos dos entidades financieras ejecutan un proyecto piloto de banca móvil en el área del Programa
- 32 000 familias (incluyendo a 18 000 mujeres y 14 000 jóvenes dentro de esos hogares) obtienen cuentas de ahorro
- 16 000 familias organizadas en grupos mantienen ahorros contractuales grupales
- 32 000 familias obtienen micro seguros de vida, y el 70% de ellas está dispuesto a comprarlo el segundo año con recursos propios
- Incremento del acceso a servicios financieros diversificados (ahorro, crédito y micro-seguros) en el área del Programa permitiendo a los usuarios una mejor

- Encuesta de Línea de Base, encuesta RIMS.
- Informes de ejecución del Programa.
- Información estadística de UDAPE y del INE.
- El monitoreo participativo de las organizaciones comunitarias y grupos familiares.
- Informes de las instituciones

- Las instituciones financieras están presentes en los territorios o están dispuestos a desarrollar métodos innovadores para proporcionar servicios a las comunidades remotas en el área del Programa.
- Los gobiernos municipales en el área de incidencia de ACCESOS colaboran proactivamente con el Programa y son capaces de contribuir con incentivos para el establecimiento de las entidades financieras rurales.

de servicios financieros en beneficio de sus negocios.

administración de sus recursos, incrementando sus posibilidades efectivas de inversión en capital humano, físico y social, y mejorando su capacidad de generación de ingresos y de protección de sus activos

- *Eficacia: Acceso mejorado de las y los pobres a servicios financieros (RIMS 2.3.2)*
- *Sostenibilidad/Desempeño mejorado de las instituciones financieras: Cartera en situación de riesgo; Auto-suficiencia operacional; Prestatarios y personal activo; Proporcional de gastos de funcionamiento (RIMS 2.3.3)*

financieras y de las compañías aseguradoras participantes.